

Arnaque à la formation continue : jusqu'à trois ans avec sursis requis

Des peines de prison avec sursis, de lourdes amendes et la fermeture des agences incriminées. C'est ce qu'a requis le procureur Norbert Dornier, vendredi à Nice, au second jour du procès d'une vaste fraude à la formation continue. Le tribunal correctionnel a mis sa décision en délibéré au 15 décembre, dans ce dossier où sont cités 27 prévenus (1).

1,545 million d'euros : c'est la facture présentée par la partie civile, Uniformation, organisme paritaire agréé par l'État. De 2008 à 2010, trois agences niçoises ont profité des juteux subsidés accordés au titre du CIF (congé individuel formation). Ce, alors que 33 des 48 dossiers reçus à cette époque étaient bidonnés.

Systeme bien rôdé

Le procureur, relevant que la formation continue coûte à l'État 32 milliards d'euros par an (1), a dépeint en l'espèce un système de fraude bien rôdé, avec démarchage actif de stagiaires potentiels chez Pôle Emploi. Il a requis trois ans de prison avec sursis-mise à l'épreuve, 50 000 € d'amende et l'interdiction d'exercer dans ce secteur contre Thierry V. et Djilali B., respectivement gérants de Modus Jade formation et G forma-

tion, et Hervé M., le commercial qu'ils avaient recruté.

Qui a conçu la fraude ? Tous trois se renvoient la balle. M^e Guillaume Carré, avocat des deux gérants, évoque « une parenthèse délictuelle dans une vie sans tâche ». Dans les rangs de la défense, M^e William Hoenig insiste : « On ne peut mettre sur un même plan ceux qui ont organisé ce système et ceux qui ont perçu des sommes bien plus modestes, parfois remboursées ». Certains assurent cependant être dans leur bon droit, insiste M^e Richard Dixon Pyné, dont la cliente « conteste la notion d'escroquerie et peut prouver qu'elle a bien suivi une formation ».

Le procureur opère plusieurs distinguos. Il requiert la relaxe au bénéfice du doute pour sept prévenus. Une dispense de peine pour quatre stagiaires repentants, qui ont remboursé les sommes indûment perçues. Six à huit mois de prison avec sursis-mise à l'épreuve contre les autres, douze contre le gérant de fait d'AMG formation. Quant aux agences, il réclame à chacune de verser 100 000 €. Et de mettre la clé sous la porte.

C. C.

1. Lire nos éditions d'hier.